DECISION

Numéro: 2021-05-02

OBJET: marché MAPA - Aménagement de bureaux au RDC de la Mairie - lot 2

Le Maire de Mesnils-sur-Iton,

Vu l'article L. 2122-22 (4°) du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2019-06 du 31 janvier 2019, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu que le montant prévu de cette dépense justifie la conclusion d'un marché à passer selon une procédure adaptée,

Vu l'acte d'engagement signé en date du 04 février 2021

Vu l'avenant n° 1 signé en date du 3 mars 2021.

DÉCIDE

<u>Article 1^{er}</u>: La prestation conclue avec l'entreprise MALCHIODI ayant son siège 1 avenue de Conches – 27240 MESNILS-SUR-ITON passe de 17 335.20 € TTC à 18 217.20 € TTC.

<u>Article 2</u>: Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché seront inscrits au budget 2021, au chapitre 23.

Fait à Mesnils sur Iton, le 03 MARS 2021.

Le Maire,

Colette BONNARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20210303-2021-05-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2021 Notification : 19/05/2021

